

221C3335  
FR0000120644-FS0958

1<sup>er</sup> décembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**DANONE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2021, la société de droit américain de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership<sup>1</sup> (251 Little Falls Drive, c/o Corporation Service Company, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 novembre 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société DANONE et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 35 946 633 actions DANONE représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions DANONE sur le marché.

Au titre des articles L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 1 875 000 actions DANONE (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de 18 750 « *long call options* » à dénouement physique, exerçables à tout moment jusqu'au 16 février 2023, à des prix par action compris entre 68 € et 76 €.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner* »).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 687 682 489 actions représentant 713 088 056 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.